

Paris, le 03 Juin 2008

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS à la CAP de mutations et de nominations des IP - CAP du 03 Juin 2008 -</p> |
|---|

Monsieur le Président,

I - Le conflit :

Depuis quelques mois, les conflits sociaux se multiplient dans les différents secteurs d'activité tant privés que publics.

L'absence de prise en compte des réels problèmes et la provocation du gouvernement ne font qu'exacerber le mécontentement.

Ce conflit prend un relief particulier à la DGFIP car cette fusion est présentée par les pouvoirs publics comme « l'emblème de la capacité de l'Etat à se réformer ».

La mobilisation de la semaine dernière à la DGFIP, qui s'est traduite par des rassemblements et des piquets de grève dans de nombreux départements, démontre une fois de plus la détermination des agents des Impôts et du Trésor à se battre :

- pour s'opposer au projet de loi sur la mobilité,
- contre les suppressions d'emplois,
- pour la réouverture des négociations sur tous les sujets relatifs à la mise en place de la fusion.

Or, la seule réponse du gouvernement est d'envoyer les forces de l'ordre sur chaque lieu où s'exprime la contestation de sa politique.

Mrs Woerth et Parini refusent obstinément d'entendre ces messages et d'ouvrir des négociations.

II - La DGFIP :

La mise en place de la DGFIP se fait dans des conditions pour le moins laborieuses et opaques, bien loin des considérations des agents.

A titre d'exemple, le mouvement des directeurs a dû être entièrement refait à la demande de Mr Parini et il n'est toujours pas publié.

Pouvez-vous nous donner quelques informations et notamment la date prévisible de la publication et celle de la CAP ?

De même, nous avons appris le nom des chefs de service et des sous-directeurs en consultant « Légifrance » !

Il existe donc manifestement des marges de progrès !

Le SNUI exige de la visibilité en ce qui concerne la mise en place des D.L.U et des S.I.P.

Le SNUI réitère sa demande d'un groupe de travail relatif aux règles de désignation des responsables de ces unités préalable à la tenue des CAP.

En effet, à ce jour, le sentiment qui nous remonte du terrain, est que c'est le copinage et l'affectation discrétionnaire qui prévalent à ces affectations.

III - Le mouvement des IP :

A - Les emplois :

Un constat : une quarantaine de postes de directeurs divisionnaires non pourvus, une centaine pour les inspecteurs départementaux, et chez les inspecteurs principaux, 12 surnombres et 73 gels soit un solde net négatif de 61 postes.

Si les années précédentes, dans cette même enceinte, nous nous interrogeons sur la question d'une mauvaise gestion prévisionnelle des emplois de cadres, cette année, du fait de l'accumulation des gels, nous considérons qu'il s'agit d'une volonté politique marquée de suppressions de cadres, contrairement aux allégations réitérées et martelées de la part de la Centrale.

Quelques exemples :

- A Paris intra-muros, l'an passé, 2 surnombres et 1 gel, soit un solde positif de + 1 poste.
Cette année, 0 surnombre et 10 gels soit un solde négatif de - 10 postes.
- De même, dans le Nord, l'an dernier : 1 gel ; cette année 3 gels.

Nous sommes impatients d'entendre votre argumentaire sur ce constat.

Vous n'ignorez pas que cette situation de pénurie est fortement préjudiciable pour le fonctionnement des services (vous pouvez demander à vos directeurs !) mais aussi pour régler les difficultés personnelles rencontrées par les agents qui ont décidé de faire ce choix de carrière, d'autant plus que les gels pénalisent quasi-exclusivement les directions territoriales (68 DSF sur 73 gels).

Elle constitue un véritable frein pour les collègues inspecteurs qui peuvent postuler à la sélection au grade d'inspecteur principal.

B - Les règles de gestion : ancienneté et composition d'équipe

❶ Un constat : la règle de l'ancienneté est le parent pauvre :

Les postes en centrale et en DI sont des postes au choix, les postes en directions nationales, spécialisées et en DIRCOFI, sont des postes à profil, une partie des

postes en Directions territoriales est constituée de postes en composition d'équipe, le nombre de postes offerts à l'ancienneté s'amenuise donc chaque année !.

Cette situation est de plus en plus mal vécue par les cadres compte tenu du fait que l'administration organise une sélection généraliste pour ce grade, qui lui-même est un grade fonctionnellement généraliste (exercice de 3 métiers et vivier des directeurs divisionnaires).

② les fiches de poste en composition d'équipe :

Le SNUI dénonce les fiches de poste qui définissent ni plus, ni moins, un des métiers dévolus à tout IP : (sur 38 fiches, 20 concernent le métier de chef de brigade, 14 celui d'IPDIR classique, 4 concernent un poste plus spécifique (responsable de pôle ICE).

Notre forte opposition à ce type d'affectation est confortée à la lecture de certaines d'entre elles qui manifestement apparaissent comme des aberrations car elles correspondent ni plus ni moins aux métiers types de tout IP.

- Seine et Marne = encadrement d'une BVG de 10 vérificateurs !
- Oise = emploi classique de chef de brigade (écrit sur la fiche).
- Somme = la recherche d'un chef de brigade ayant une expérience récente de vérificateur !
- Loire Atlantique : recherche d'un IP confirmé mais dont le poste peut correspondre à un IP nouvellement promu !

Tout est dit !

Enfin, les collègues, aussi méritants que les lauréats des fiches de postes, vivent ce choix comme une profonde frustration tant sur le plan personnel que professionnel.

IV- Points particuliers :

- La fusion des grades d' IP de 2^{ème} et de 1ère classe :

Le SNUI réitère sa demande d'une carrière linéaire pour les inspecteurs principaux et exige que cette fusion de grade soit opérée immédiatement.

Où en sommes-nous dans ce dossier ?

- La PALP :

Le SNUI rappelle sa position et continue à dénoncer les dérives de cette prime qui génère plus d'insatisfaction que de motivation.

Par ailleurs, elle n'existe pas dans l'ex-DGCP.

Il en est de même pour la charte de l'encadrement et nos collègues de l'ex DGCP ne veulent ni l'une, ni l'autre.

Quelle évolution voyez-vous sur ces différents sujets dans la future DGFIP ?

Remerciements H2

COMPTE RENDU DE LA CAP

Cette CAP était présidée par le nouveau Sous-directeur de l'encadrement et des relations sociales Alexandre GARDETTE.

➤ La question de l'organigramme des services centraux :

Après une première présentation (notamment ex-chef du Bureau B1 (fiscalité des entreprises) à la DLF), il a précisé (tout en déplorant qu'on ait appris le nom des chefs de service et des sous-directeurs par le biais de Légifrance) le nom des chefs de bureau de sa sous-direction :

-Bureau chargé des relations sociales, des statuts et des conditions de travail : Marie-Thérèse PELATA (ex-chef du Bureau H2),

-Bureau chargé des cadres supérieurs et de la responsabilité des comptables : Eric BARBIER (ex-DGCP),

-Bureau chargé des cadres A : Christian BRUN. (ex-chef du Bureau H3).

➤ La situation sociale :

Elle explique, selon lui, que la nouvelle DGFIP n'ait pas proposé tout de suite le calendrier du dialogue social.

Un agenda sera proposé ultérieurement sur les groupes de travail à venir, certains s'inscrivant dans le cadre direct de la fusion, d'autres étant indépendants de celle-ci et se tiendront au second semestre.

➤ Le mouvement commandement :

Il a été en partie refait compte tenu de la nécessité de l'élaborer d'une part en lien avec celui de TPG (plus compliqué car prise en compte d'apports extérieurs) et d'autre part de prendre en compte une première vague de DLU 2009 qui se traduit par un «subtil calage».

La publication et la CAP sont reportées, les dates seront diffusées dès que possible.

Les situations individuelles des directeurs confrontés à leur prise de poste feront l'objet d'une adaptation au cas par cas.

➤ Les gels :

Pour le président de la CAP, l'administration n'a pas pu recruter davantage d'IP, le président du jury ayant indiqué qu'au-delà du dernier recruté, elle prenait un risque en terme de sélectivité.

La Centrale a donc gelé des postes pour répartir la pénurie et éviter une concentration de vacances de postes dans certaines directions.

Le SNUI a souligné le risque de renouvellement de cette situation l'an prochain compte tenu de l'importance des départs (retraites, postes comptables) et d'une population postulante effective au grade d'IP qui n'augmente pas.

Le président a reconnu qu'il s'agissait d'un réel problème qui pose la question du paramétrage du concours d'IP.

➤ Les fiches de poste :

Il ne contredit pas ses prédécesseurs notamment sur la justification du système mais il a reconnu que certaines fiches de poste évoquées l'interpellaient de par leur caractère à l'évidence très généraliste.

➤ La linéarité IP2-IP1, la PALP, la charte de l'encadrement... :

Tous ces sujets seront abordés dans le cadre de la nouvelle DGFIP.

D'une manière générale, les travaux sur la réforme des statuts devraient se dérouler jusqu'à l'été 2009 pour pouvoir passer à une mise en place effective à l'été 2010.

➤ Les évocations de situations individuelles :

Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'une évocation en séance.

L'écoute du président et sa volonté de rechercher des solutions ont été appréciées, certaines situations ont d'ailleurs pu trouver une issue favorable.

Néanmoins, compte tenu du nombre très important de gels (qui constitue à lui seul un véritable obstacle à la possibilité de régler diverses situations), compte tenu des dérives manifestes constatées dans le cadre des fiches de poste relatives à la composition d'équipe, compte tenu du contexte général qui préside à la mise en place de la DGFIP, symbole de la réforme de l'Etat, le SNUI et les autres organisations syndicales qui siègent (CGT et CFDT) ont voté contre les projets.

QUELQUES CHIFFRES :

244 demandes de mutations d'IP1 et d'IP2 ont été déposées.

Le taux global de satisfaction est de 67 % contre 70 % en 2007.

Le taux de satisfaction des rapprochements de conjoint est de 75 %.

A ce titre, la possibilité de demander un rapprochement familial (notion plus large) sera abordée dans le cadre d'un prochain groupe de travail.

160 agents ont été promus au titre de la sélection 2009 (137 IP art 27 et 23 IP art 28).

78 % de la promotion est affectée dans les services déconcentrés.

7 cadres sont affectés d'office.